



Abonnement non souscrit mais facturé - Comment être remboursé ?

Par **Camille Badoc**, le **26/10/2017** à **20:47**

Bonjour,

Un site de personal shopper on line sur lequel j'ai déjà commandé auparavant m'a livré et facturé un colis que je n'ai jamais commandé. Après échange avec la société en question, il s'agirait d'un abonnement mensuel pour lequel n'ai jamais soucis. La société m'avance le fait que j'ai reçu un mail 5jour avant la livraison et que j'aurais du me manifester à ce moment là si je ne désirais pas recevoir le colis. Ma boite mail étant poluée par tout un tas de publicité je n'ai effectivement pas prêté attention à ce mail. La société refuse de me rembourser et me propose un bon d'achat en dédomagement.

Quels sont mes recours pour être remboursée ? Quels arguments puis-je avancer pour démontrer que la non reponse à un mail ne signifie pas l'acceptation d'un abonnement ?

Je vous remercie d'avance pour vos retours.

Camille

Par **janus2fr**, le **27/10/2017** à **06:56**

Bonjour,

Mais comment cette société a t-elle pu se payer si ce n'est pas vous qui l'avez fait ?

Par **Camille Badoc**, le **27/10/2017** à **12:56**

Bonjour,

J'ai déjà commandé des articles sur ce site internet. La société a donc mes coordonnées bancaires et à effectuer un prélèvement.

Par **janus2fr**, le **27/10/2017** à **14:25**

Un prélèvement direct sur votre compte ou via carte bancaire ?

Si prélèvement, c'est donc que vous aviez signé une autorisation de prélèvement, si carte bancaire, la société n'a pas le droit de prélever sans un ordre du client.

Quoi qu'il en soit, dans les 2 cas, vous pouviez contester auprès de votre banque qui devait alors vous recrediter la somme...